

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—JUILLET 1916

No VII

La Famille Glackemeyer

Le premier Glackemeyer qui vint au Canada, Frederick Glackemeyer, originaire de la ville de Hanovre, en Allemagne — fils de William Glackemeyer et de Louise Querne, — était un musicien. Il était chef de musique ou, comme on dit de nos jours, maître de bande d'un des régiments des troupes auxiliaires de Brunswick qui passèrent au Canada en 1776, sous le commandement du baron de Riedesel, pour aider l'Angleterre à mettre fin à la rébellion américaine.

Dans une note manuscrite signée par M. Glackemeyer, et que nous avons eu sous les yeux, il nous apprend que dans l'hiver de 1783, il enseigna le piano aux jeunes filles de son chef, le baron de Riedesel.

"I was teacher of music to the family Riedesel, in the winter 1783 ; was lodged and treated with the greatest politeness and civility. My two pupils were misses Augusta and Fredericka, who would have made great progress, had they had a better instrument a miserable old spinet (épinette), which they had bought of the Revd. Mons. Noiseux, curé at Beloeil, at present Grand-Vicar at Three-Rivers ; there being only one piano in Quebec. I have yet in my possession an excellent recommendation from General Riedesel, who granted me my discharge from the army, accompanied with a considerable present in guineas, and an offer if I would go with them to Germany, I should have the place of an organist in the city of Lanterhack of which had the gift, but I declined the offer, having no inclination to return to Germany."

Glackemeyer obtint donc son congé absolu de M. de Riedesel et s'établit à Québec comme "maître de musique".

Glackemeyer appartenait à la religion réformée. Une fois à Québec il abandonna petit à petit les pratiques de sa religion. Marié deux fois avec des catholiques, il avait promis que tous ses enfants seraient élevés dans la religion catholique. Il tint parole. Les rapports nombreux et cordiaux qu'il eut avec les prêtres de Québec, lui ouvrirent enfin les yeux et lorsqu'il vint pour mourir il embrassa la foi dans laquelle avaient été élevés ses deux femmes et tous ses enfants.

Glackemeyer décéda à Québec le 12 janvier 1836, à l'âge de 85 ans, et fut inhumé dans le cimetière des Picotés. (1)

Il avait épousé, à Québec, en septembre 1784, Marie-Anne O'Neil, la soeur du fameux O'Neil, bedeau de la cathédrale, dont Louis Fréchette a raconté les saillies et les boutades dans ses "Originaux et détraqués".

Madame Glackemeyer décéda à Québec le 20 octobre 1807, à l'âge de 40 ans, et fut inhumée dans le cimetière des Picotés.

En secondes noces, à Québec, le 2 septembre 1813, M. Glackemeyer épousa Josephite Just, fille de feu Jean-Conrad Just, de son vivant chirurgien, et de Marie-Josephite Fishburg (?).

Elle décéda à Québec le 20 août 1832, à l'âge de 42 ans.

M. Glackemeyer fut le père de dix-huit enfants : seize de sa première union et deux de la seconde :

I

Joseph-Frédéric Glackemeyer.—Né à Québec le 17 avril 1786. Décédé au même endroit le 3 mars 1787.

II

Pierre-Frédéric Glackemeyer.—Né à Québec le 13 décembre 1787. Décédé au même endroit le 16 décembre 1787.

III

François-Frédéric Glackemeyer.—Né à Québec le 29 janvier 1789. Décédé au même endroit le 30 janvier 1789.

IV

Henriette-Angélique Glackemeyer.—Née à Québec le 8 mars 1790. Décédée au même endroit le 16 décembre 1796.

V

Louis-Frédéric Glackemeyer.—Né à Québec le 25 septembre 1791. L'auteur de la branche de Montréal.

VI

Luce-Suzanne Glackemeyer.—Née à Québec le 5 novembre 1792. Décédée au même endroit le 15 octobre 1797.

VII

Louis-Edouard Glackemeyer.—Né à Québec le 7 décembre 1793. Le continuateur de la branche de Québec.

(1) L'acte de sépulture dit "décédé le 13 janvier", mais c'est bien dans l'après-midi du 12 janvier qu'il décéda.

VIII

Michel-Guillaume Glackemeyer.—Né à Québec le 9 janvier 1795.
Décédé au même endroit le 9 janvier 1837.

Il était à sa mort surintendant de l'Hôpital de Marine de Québec.

M. Glackemeyer était veuf de Marie-Anne Despins

Nous lui connaissons deux enfants :

Marie-Sophie-Anne, née à Montréal le 23 mai 1817.

Pierre-Alfred, né à Québec le 21 mai 1832.

IX

Pierre-Godefroy Glackemeyer.—Né à Québec le 24 août 1796. Décédé
à la Jeune-Lorette le 21 novembre 1796.

X

Angélique-Henriette Glackemeyer.—Née à Québec le 12 octobre 1797.
Mariée à Théodore-Frédéric Molt, organiste de la cathédrale de Québec.
Comme son beau-père M. Molt était d'origine allemande et comme
lui aussi il embrassa le catholicisme.

Madame Molt périt avec ses deux fils dans l'incendie du théâtre
Saint-Louis, à Québec, le 12 juin 1846.

XI

Anonyme.—Née et décédée à Québec le 10 avril 1799.

XII

Anonyme.—Née et décédée à Québec le 10 avril 1799.

XIII

Marie-Anne-Olivier Glackemeyer.—Née à Québec le 10 décembre 1800.
Décédée au même endroit le 27 août 1810.

XIV

Marie-Suzanne Glackemeyer.—Née à Québec le 27 janvier 1802.

Mariée, à la Baie Saint-Paul, le 3 juillet 1826, à Jean-Baptiste Duberger.

XV

Geneviève Glackemeyer.—Née à Québec le 23 août 1804.

XVI

Anonyme.—Née et décédée à Québec le 20 octobre 1807.

XVII

Joseph-Félix-Octave Glackemeyer.—Né à Québec le 28 mars 1816.

Il alla s'établir aux Etats-Unis. Il avait épousé Marguerite-Eléonore, fille de François Daunais dit Frenière, peintre. Elle décéda à Montgomery, état d'Alabama, le 5 octobre 1855, à l'âge de 35 ans.

XVIII

Marie-Josephte-Cécile-Thaïs Glackemeyer.—Née à Québec le 8 septembre 1817.

Branche de Québec

LOUIS-EDOUARD GLACKEMEYER

“ Né à Québec le 7 décembre 1793.

“ Après des études sérieuses au séminaire de sa ville natale, M. Glackemeyer fut admis à la profession de notaire le 13 décembre 1815. Il fut examiné par les juges Kerr et Perrault et sa commission est signée par le gouverneur Drummond.

“ Le jeune notaire fut d'abord employé comme assistant dans le bureau du greffier en loi de la Couronne, 1815, mais il ne tarda pas à se dégoûter des minuties de la bureaucratie de l'époque. Cet homme tout d'une pièce et qui aimait volontairement l'isolement et l'indépendance n'était pas fait pour ployer le genou devant les maîtres du pouvoir, ni pour les complaisances et les bassesses serviles des fonctionnaires. On le vit bien lorsqu'en 1830 il osa braver l'omnipotence du procureur-général Stuart et réclamer contre les honoraires que ce dernier voulait exiger des notaires pour le renouvellement des commissions lors de la mort du Souverain. C'est grâce à la courageuse résistance de Glackemeyer que les professionnels purent être libérés des exactions que l'on avait jusqu'alors fait peser sur eux. Le procureur-général Stuart dut payer de sa charge et Glackemeyer sortit triomphant de cette lutte corps-à-corps. Il y a donc des jours où le pot de grès l'emporte contre le pot de fer.

“ En 1840, lorsque les notaires de la région de Québec formèrent une association dans le but de surveiller l'étude des clerks aspirants à la profession, M. Glackemeyer fut choisi comme trésorier. Il donna certes des bons conseils à ses confrères mais comme les choses n'allaient pas toujours à sa guise, il ne tarda pas à résigner pour faire bande à part, quoiqu'il fut convaincu que cette association avait du bon et pouvait rendre de grands services.

“ Lors de l'organisation des chambres de notaires en 1847, M. Glackemeyer manifesta d'abord quelques doutes sur le succès de cette entreprise, mais il finit par s'y rallier. L'on y avait besoin de ses lumières et de son expérience, et son adhésion fut d'un bon appoint, car les comités

de l'Assemblée Législative aimaient à le consulter sur toutes les questions relatives à la profession.

“La parole de M. Glackemeyer était brusque mais nette et concise, et les explications qu'il donna aux législateurs en 1836, sur la nécessité d'une loi d'enregistrement et en 1855 sur les besoins d'un tarif d'honoraires pour les professionnels peuvent être considérées comme des modèles du genre.

“M. Glackemeyer présida pendant quelque temps l'ancienne chambre des notaires du district de Québec, mais la lenteur des délibérations ne lui allait pas. Le premier, il suggéra l'idée d'un tableau où seraient inscrits tous les noms des notaires en exercice. Et il jetait, comme cela, au cours de la discussion, des centaines de pensées pratiques que d'autres ramassaient, pour en faire bon usage. Quant à lui, il ne semblait pas se soucier de mener jusqu'au bout aucun des projets qu'il suggérait. Il aimait à porter la parole en public, et il ne se passait guère de réunions où il ne prononça quelques-uns de ces discours concis, clairs, et qui ne ressemblaient à rien de ce que les autres disaient. Il y avait du neuf et de l'imprévu chez lui. Il passait parfois de longs mois, des années quelquefois, sans paraître s'occuper en aucune façon des intérêts du notariat, puis tout à coup il reparait avec quelques bonnes suggestions qui entraînaient les suffrages de ceux qui avaient discuté pendant des années sur le même sujet sans arriver à aucun résultat pratique.

“M. Glackemeyer maniait aussi facilement la plume. Et, suivant son caprice, il publiait alors ce qu'il avait envie de dire, soit en de courtes correspondances dans les journaux de Québec, soit encore dans des pétitions solennellement adressées aux chambres d'assemblée. Nous en avons cité plusieurs exemples au cours de cette histoire. C'est ainsi, spécialement, qu'il défendit la mesure du cadastre proposé par Cartier et contre laquelle tant de monde s'insurgeait.

“M. Glackemeyer avait épousé une demoiselle Lagueux, fille d'un riche marchand de Québec qui avait représenté pendant longtemps en Parlement le comté de Northumberland, aujourd'hui Montmorency. Il se trouva donc mêlé dans sa jeunesse à la tourmente politique et vécut dans l'intimité des Bédard et des Nelson. Il eut même quelques velléités de se porter candidat tantôt au Saguenay, tantôt à Montmorency, tantôt dans le comté de Québec. On trouve quelques-uns de ses manifestes dans les journaux de l'époque.

“Mais, dans sa vie politique, la partie irlandaise de M. Glackemeyer l'emportait. Après avoir été antibureaucrate et patriote, il finit par suivre Nelson lors de sa séparation avec Papineau et menaça même de faire la lutte à M. Chauveau dans le comté de Québec.

“En 1848, il revint à Papineau et combattit avec lui contre l'union des Canadas. Il voulut alors se présenter à Québec si nous en jugeons par la lettre qui suit que nous trouvons dans nos dossiers.

“ A MESSIEURS LES ELECTEURS DE LA CITE DE QUEBEC ”

“ Messieurs,

“ A l'assemblée publique tenue sur le marché St-Paul, le 14 du courant, vous avez unanimement résolu :

“ 1o Que vous approuviez positivement la politique de l'honorable M. Papineau, telle qu'expliquée dans sa lettre aux électeurs des comtés de Huntingdon et de St-Maurice.

“ 2o Qu'il fallait demander, sans cesse, le rappel de l'union par des requêtes fermes et respectueuses, jusqu'à ce qu'il fut obtenu.

“ Vous avez nommé un comité pour faire le choix d'un candidat partageant sincèrement vos opinions et fermement disposé à les soutenir.

“ Ce comité a fait choix de moi et malgré la conduite disgracieuse du plus grand nombre des avocats, présents à l'assemblée tenue hier, qui ont voulu empêcher de parier tous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, une grande majorité des électeurs a approuvé le rapport du comité.

“ En conséquence, j'accepte l'invitation et si vous me faites l'honneur de m'élire, je ferai tous mes efforts pour obtenir le rappel de l'union ; bien convaincu qu'en y procédant avec fermeté et prudence, la réussite ne peut être bien éloignée.

“ J'ai l'honneur d'être, Messieurs, bien respectueusement,

“ Votre dévoué serviteur,

“ ED. GLAKEMEYER.

“ Québec, 20 mai 1848. ”

“ N. B. — C'est par erreur si l'annonce n'a pas paru hier au soir dans le “Canadien”.

“ Mais heureusement, pour le notaire Glakemeyer, la politique fut pour lui une maîtresse volage et il eut le bon esprit de s'en tenir à des manifestes et de garder soigneusement la paix et le calme de son étude.

“ Il fut cependant membre du Conseil de ville de Québec pendant plusieurs années et nous trouvons son nom inscrit sous ce titre dans les archives de cette municipalité de 1833 à 1845.

“ M. Glackemeyer s'intéressait beaucoup à l'avancement de sa ville natale et les conseillers municipaux de l'époque profitèrent de son sens pratique et du grand fonds d'idées originales qu'il gardait en réserve.

“ M. Glackemeyer, que nous venons de crayonner comme notaire et comme politicien, n'était pas homme du monde. Il ne sortait guère de son étude très achalandée que pour se rendre sur une propriété rurale qu'il possédait à Charlesbourg, près de Québec. C'est là qu'il pouvait donner libre essor à ses goûts pour la botanique, dont il possédait la science d'une façon sérieuse. Les auteurs canadiens qui ont écrit sur ce sujet le donnent comme un connaisseur de grand mérite.

“ M. Glackemeyer aimait aussi passionnément la musique, goût qu'il avait hérité de son père, ancien professeur dans un régiment allemand venu au pays lors de la guerre de l'indépendance américaine.

“ Un des anciens clercs de M. Glackemeyer nous a raconté que lorsque son confrère le notaire de la Chevrotière, de Lotbinière, un flûtiste distingué, allait le voir dans son étude, on disait alors adieu aux clients, à Pothier, à Cujas, et à tous les formulaires du monde. Les portes se fermaient, et qu'il y eut pression ou non, les concerts de flûte et de violoncelle commençaient pour ne plus finir que tard dans la nuit. Et l'on interprétait les meilleures et les plus difficiles partitions.

“ Ah ! cette bonne vieille maison de la rue St-Pierre où pendant soixante et six ans battirent aux vents du nord les panonceaux du brave notaire Glackemeyer, que d'harmonieux accords, que de vibrations sonores ont glissé sous ses poutres vermoulues !

“ Malgré ses défauts, malgré ses quelques excentricités, le notaire Glackemeyer avait donc de bonnes et solides qualités. Et, c'est pour cette raison que, pendant plus d'un demi-siècle, il a joui de la confiance et du respect universels dans la bonne vieille ville de Québec, et que ses confrères l'honorèrent de la présidence de leur chambre à plusieurs reprises.

“ Lorsque M. Glackemeyer mourut le 9 février 1881, il avait 87 ans bien comptés.

“ Ce vénérable vieillard était alors le doyen des notaires et des magistrats de Québec et ce fut la seule nécrologie que lui consacrèrent les journaux de l'époque. Deux lignes pour annoncer la mort d'un homme qui avait joué à son heure une partie sérieuse dans la vie et qui n'était pas le premier venu. Les journaux nous ont accoutumés du reste à ces surprises et c'est pour cela qu'ils se flattent d'être les organes de l'opinion publique.” (1)

Le notaire Louis-Edouard Glackemeyer avait épousé, à Québec, le 6 août 1822, Marie-Henriette Lagueux, fille de Etienne-Claude Lagueux, membre de la Chambre d'Assemblée pour le comté de Northumberland, et de Cécile Grillaut dit Larivière.

Elle décéda à Québec le 19 mai 1833, à l'âge de 36 ans, et fut inhumée dans la cathédrale.

Du mariage Glackemeyer-Lagueux étaient nés huit enfants :

Anonyme.—Né et décédé à Québec le 29 mai 1823.

Anonyme.—Né et décédé à Québec le 16 janvier 1825.

(1) J.-Edmond Roy, “Histoire du notariat au Canada”.

III

Edouard-Claude Glackemeyer.—Né à Québec le 5 février 1826.

Admis à la pratique du notariat le 11 mars 1847.

M. Glackemeyer exerça très peu sa profession. Il fut employé pendant plusieurs années au bureau d'enregistrement de Québec en qualité d'assistant-registrateur.

Décédé à Québec le 5 février 1910, à l'âge de 85 ans.

Marié, il n'avait pas eu d'enfants.

IV

Henry-Romuald Glackemeyer.—Né à Québec le 13 décembre 1827.

V

Louis-Joseph Glackemeyer.—Né à Québec le 20 novembre 1829.

VI

Samuel-Isidore Glackemeyer.—Né à Québec le 26 avril 1831.

Notaire.

Décédé à Québec le 11 janvier 1884. Inhumé à Charlesbourg.

Un de ses confrères, M. le notaire J. Auger, écrivait dans l'"Electeur" du 18 janvier 1884 :

" M. Samuel Glackemeyer, qui vient de s'éteindre, avait, à bien des égards, hérité des excellentes qualités de son père : loyal envers ses confrères, honnête pour ses clients aux yeux desquels il ne pouvait démeriter, car il a été le continuateur sincère et respectueux d'une étude que l'on s'était accoutumé, depuis longtemps, à considérer comme l'une des plus honorables de Québec."

VII

Denis-Marc Glackemeyer.—Né à Québec le 25 avril 1833.

VIII

Marc-Alfred Glackemeyer.—Né à Québec le 25 avril 1833.

Branche de Montréal

LOUIS-FREDERIC GLACKEMEYER

Né à Québec le 25 septembre 1791, du mariage de Frederick Glackemeyer et de Marie-Anne O'Neil.

Il s'établit à Montréal et s'occupa de commerce toute sa vie.

M. Louis-Frédéric Glackemeyer décéda à Montréal le 23 novembre 1875, à l'âge de 84 ans.

M. Glackemeyer avait épousé, à Montréal, le 10 janvier 1814, Sophie

Roy dit Portelance, fille de Louis Roy dit Portelance, et de feu Marie-Josette Périnault.

Madame Glackemeyer décéda à Montréal le 21 juin 1851.

En secondes noces, à Montréal, le 15 septembre 1852, M. Glackemeyer épousa Julie Lozeau, veuve de Honoré Demers, bourgeois, de Chambly.

Dix-sept enfants étaient nés du premier mariage de M. Glackemeyer :

I

Louis-Frédéric Glackemeyer.—Né à Montréal le 3 décembre 1814.

Marié, à Montréal, le 12 avril 1837, à Sophronie Gaudry, fille de Amable Gaudry et de Marie-Anne Desourdy.

II

Sophie-Suzanne Glackemeyer.—Née à Montréal le 18 juin 1816. Décédée au même endroit le 28 octobre 1818.

III

Rose Déphine Glackemeyer.—Née à Montréal le 21 septembre 1817. Cédée au même endroit le 28 octobre 1818.

IV

Joseph-Edouard Glackemeyer.—Né à Montréal le 17 août 1818.

Marié, à Montréal, le 28 avril 1841, à Jane Brauneis, fille de Chrysostôme Brauneis et de Christine Hudson.

V

Charles-Césaire Glackemeyer.—Né à Montréal le 22 juin 1820.

Il fit ses études au collège de Montréal et se décida ensuite à étudier le droit.

En 1843, il était admis au barreau et, après trois ans de pratique, entra au service de la ville de Montréal en qualité de sous-greffier.

En 1859, M. John-P. Sexton, greffier de la ville de Montréal, ayant été nommé recorder, M. Glackemeyer le remplaça comme greffier. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée le 9 avril 1892.

On trouvera une biographie de M. Glackemeyer dans le "Monde Illustré" du 23 avril 1892 et dans l'ouvrage de M. J.-Cléophas Lamothe, "Histoire de la corporation de la cité de Montréal" (page 443).

M. Glackemeyer avait épousé, à Montréal, le 30 mai 1848, Marie-Reine-Joséphine Duvernay, fille du patriote Ludger Duvernay. Mme Glackemeyer décéda à Montréal le 3 septembre 1899. Elle avait eu dix enfants :

1o Marie-Reine-Joséphine-Henriette, née à Montréal le 2 juillet 1849. Décédée au même endroit le 13 février 1859.

2o Charles, né à Montréal le 10 février 1853. Financier, Marié, à Montréal, le 8 avril 1875, à Marie-Juliette-Hortense Gariépy, fille de Alfred

Gariépy et de Marie-Apolline-Rosalie Fortin. Dix enfants sont nés de ce mariage.

3o Marie-Virginie-Hortense, née à Montréal le 3 juillet 1857. Décédée au même endroit le 30 décembre 1857.

4o Arthur, né à Montréal le 4 décembre 1858. Décédée au même endroit le 28 janvier 1864.

5o Auguste, né à Montréal le 24 octobre 1860. Décédé à Montréal le 26 octobre 1900. De son mariage avec Augusta LaRue (14 mai 1889), fille de Edouard LaRue et de Elise O'Keeffe, sont nés trois enfants.

6o Marie-Joséphine, née à Montréal le 25 décembre 1850. Décédée à Québec le 21 octobre 1883.

7o Adèle-Victorine, née à Montréal le 2 février 1855. Mariée, à Montréal, le 2 juin 1885, à Gustave Brault, marchand. Décédée à Montréal le 21 avril 1903, laissant un fils : M. Gustave Brault.

8o Marie-Henriette, née à Montréal le 22 février 1863. Décédée au même endroit le 9 février 1864.

9o Frédéric-Arthur, né à Montréal le 29 juillet 1865. Décédé au même endroit le 26 septembre 1866.

10o Eugénie, née à Montréal le 19 avril 1867. Décédée au même endroit le 25 novembre 1899.

VI

Charlotte-Henriette Glackemeyer.—Née à Montréal le 3 septembre 1821. Décédée au même endroit le 20 octobre 1821.

VII

Josette-Henriette-Antoinette Glackemeyer.—Née à Montréal le 17 janvier 1823.

Mariée, à Montréal, le 3 septembre 1845, à Octave-Marc Chavigny de la Chevrotière, fils de Ambroise Chavigny de la Chevrotière et de Sophie L'Hérault, de Lotbinière.

Décédée à Lotbinière le 23 avril 1862.

VIII

Victoire-Caroline Glackemeyer.—Née à Montréal le 27 février 1824. Décédée au même endroit le 21 mai 1825.

IX

Benjamin-Henry Glackemeyer.—Né à Montréal le 21 octobre 1825.

X

Pierre-Hector Glackemeyer.—Né à Montréal le 4 octobre 1826.

XI

Olivier-Eraste Glackemeyer.—Né à Montréal le 28 octobre 1827. Décédé au même endroit le 16 mars 1828.

XII

Henry-Salomon Glackemeyer.—Né à Montréal le 24 juillet 1829. Décédé au même endroit le 12 août 1829.

XIII

Etienne-Horace Glackemeyer.—Né à Montréal le 6 juin 1830. Décédé au même endroit le 11 juin 1830.

XIV

Louis-Georges Glackemeyer.—Né à Montréal le 3 juillet 1831.

XV

Toussaint-Adolphe Glackemeyer.—Né à Montréal le 2 novembre 1832.

XVI

Alexandre-Hernesse Glackemeyer.—Né à Montréal le 20 décembre 1833. Décédé au même endroit le 19 juillet 1834.

XVII

Joséphine-Hortense Glackemeyer.—Né à Montréal le 30 juin 1835. Décédé au même endroit le 22 juillet 1835.

P. S.—Les notes qui précèdent ne sont pas complètes, mais elles aideront les membres de la famille Glackemeyer à rendre leur généalogie jusqu'à date.

P.-G. R.

Montalembert et le Canada

Dans le "Correspondant" de Paris, en 1862, Montalembert publia une étude sur l'Inde au parlement de Londres. On y lit cette phrase : "Au Canada, une noble race, française par le coeur et par les moeurs, doit à l'Angleterre d'avoir conservé ou acquis, avec une entière liberté religieuse, toutes les libertés politiques ou municipales que la France a répudiées."

Napoléon III se sentit piqué au vif. Il dit tout haut qu'il fallait faire un exemple, et Montalembert subit un procès dans lequel il eut pour avocats Berryer et Dufaure, mais on le condamna à six mois de prison et à trois mille francs d'amende. De plus, on découvrit une loi qui, en pareil cas, rendait le condamné passible de la déportation. Sur ce dernier point, Napoléon fit grâce.

B. S.

L'abbé Jacques de Fleury Deschambault

Le grand-vicaire Noiseux, dans sa "Liste chronologique du clergé canadien", donne à ce prêtre les prénoms Louis-Honoré, et le fait naître à Saintes, en France. Mgr Tanguay, dans son "Répertoire du clergé canadien", le nomme Jacques-Alexis. Il est bien possible que l'abbé de Fleury Deschambault ait adopté les prénoms Jacques-Alexis qui étaient ceux de son père mais il est une chose certaine c'est qu'il fut baptisé sous l'unique prénom Jacques, comme nous l'indique son acte de baptême.

Né à Québec le 15 août 1672, il était le fils de Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, avocat au Parlement de Paris, plus tard lieutenant-général de la juridiction de Montréal, et de Marguerite de Chavigny. Il était le petit-fils de Eléonore de Grandmaison qui permit aux Hurons de s'établir sur ses terres de l'île d'Orléans après leur dispersion.

Il fut tonsuré à Québec le 19 décembre 1692, minoré le 1er février 1693, et fait sous-diacre le 8 mars 1693. D'après Mgr Tanguay, il aurait fait le voyage de France pour être élevé à la prêtrise. Il place son retour à Québec au 27 août 1694.

Au commencement de 1697, l'abbé de Fleury Deschambault partait pour les missions de l'Acadie.

Peu de temps après son arrivée à Panaouské, il fut chargé d'accompagner un parti de guerre important.

Ce parti avait été organisé pour agir de concert avec une flotte commandée par M. de Nesmond et envoyée de France pour faire une descente dans la Nouvelle-Angleterre. La flotte arriva malheureusement trop tard pour agir. Les Indiens avaient attendu les Français tout l'été. Ils ne voulurent pas se disperser sans tenter un coup sur l'ennemi.

Le 13 septembre 1697, la bande d'Indiens pliait ses tentes à Panaouské. Cent vingt guerriers abénakis, micmacs et malécites montés sur des canots d'écorce descendirent le Pénobscot et longèrent les bords de la mer allant à la rencontre d'un autre parti de sauvages abénakis, d'une égale force, qui venait de l'embouchure de Kénébec.

Quelques jours plus tard, au moment où les Indiens se préparaient à faire halte pour la nuit, trois vaisseaux anglais furent signalés. Ils semblaient se diriger sur eux à toutes voiles.

La flottille gagna aussitôt terre et se blottit près d'une île pour se dérober à la vue des Anglais. Un canot envoyé en éclaireur rapporta que les trois vaisseaux anglais avaient jeté l'ancre tout auprès et débarquaient des troupes.

Les Indiens tinrent alors conseil et décidèrent de surprendre les Anglais par une brusque attaque faite au point du jour.

Cette attaque réussit en partie. L'avant-garde ennemie fut mise en déroute, mais elle revint à la charge avec un renfort considérable.

Les Sauvages se retirèrent alors sur un rocher difficile d'accès, où ils se battirent vaillamment pendant trois heures. Mais, à la veille de manquer de balles et craignant d'être cernés, ils retraitsèrent vers leurs canots. Les trois vaisseaux anglais les poursuivirent pendant un certain temps sans leur infliger de perte.

Le 24 septembre 1697, le parti était de retour à Panaouské. Il avait perdu très peu d'hommes.

Au cours de l'été suivant, 1698, l'abbé de Fleury Deschambault était au bassin des Mines. C'est là qu'il décéda le 29 août 1698, à l'âge peu avancé de 26 ans. Il est bien probable qu'il succomba aux fatigues extrêmes qu'il avait eu à endurer pendant sa campagne de l'année précédente.

M. l'abbé de Maizerets, supérieur du séminaire de Québec, écrivant au Père Gravier, le 1er août 1699, lui apprenait dans les termes suivants la mort de M. de Fleury Deschambault :

“ M. Deschambault mourut l'an passé à la fin d'août au village des Sauvages, M. Dubos est mort ce printemps au Séminaire, et M. Thury le 5 juin en la mission des Micmacs à l'Acadie. Je demande pour eux les suffrages ordinaires. ”

C'est par la lettre de l'abbé Deschambault que nous publions ici que l'histoire a pu enregistrer le beau fait d'armes accompli contre les Anglais, dans l'été de 1697, par les sauvages abénakis, micmacs et malécites. Nous devons copie de cette lettre à M. Placide-P. Gaudet, généalogiste acadien.

P.-G. R.

LETTRE DE L'ABBE DESCHAMBAULT

Panavamskek, le 24 septembre 1697.

Monsieur,

Ayant accompagné comme jay fait le party qui a été composé jay cru qu'il étoit de mon devoir de vous rendre conte même du sucez qu'il a eu ce que toutefois je feray brièvement. Le Révérend Père Simon, allant luy même vous en porter la nouvelle plus au long.

Nous partimes d'icy le 13m septembre au nombre de cent vingt hommes sans my comprendre. Le dessain de nos sauvages étoit d'aller premièrement joindre ceux de Kamibekki, affin de former tous ensemble un gros party qui put faire un coup considérable sur l'ennemy. Mais arrivant a Pemkuit nous appercumes de loing cinq batiments anglois qui venoient à la droite, il étoit déjà soleil couché, et nous ne crumes pas pour lors qu'ils pussent nous découvrir s'étant d'abord caché derrière une grande isle au large de laquelle ils passioient.

Nous envoyames pendant la nuit un canot à la découverte qui revint en peu et nous raporta que les batiments étoient mouillés tout proche

REPONSES

La mort de M. de Berthier (VII, pp. 128, 155 ; IX, pp. 32, 56, 273, 310).
—Où et quand est mort M. de Berthier, officier au régiment de Carigan et premier seigneur de Berthier-en-haut et Berthier-en-bas ? Voilà une question qui nous a été faite plusieurs fois.

Mgr Tanguay, dans son "Dictionnaire généalogique", ne nous donne pas la date de la mort de M. de Berthier. M. l'abbé Moreau, dans son "Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier", écrit :

" M. de Berthier, né en 1638, vivait encore au mariage de son fils, en 1702, et même en 1708, où il eut quelques démêlées avec ess censitaires, à propos de la commune de l'île Randin ; mais on croit qu'il retourna mourir en France, vu que l'on ne retrouve nulle part l'acte de sépulture." D'autre part, MM. Raudot, père et fils, écrivaient au ministre, à l'automne de 1709 : "La dame de Lajemmerais est entièrement dénuée de tout et chargée de six enfants. Nous vous supplions de vouloir bien lui accorder la pension du sieur Berthier, qui se trouve vacante par sa mort."

Donc, M. de Berthier est mort à la fin de 1708, ou avant l'automne de 1709. C'est tout ce qu'on pouvait affirmer.

L'ordonnance suivante de l'intendant Raudot, qui a jusqu'ici échappé à l'attention des chercheurs, établit que M. de Berthier décéda dans sa seigneurie de Berthier-en-bas en décembre 1708 :

" Jacques Raudot, etc.

"La dame de Villemur nous ayant exposé qu'ayant pris le deceds du sr Berthier dont elle est donnat. par acte passée par-devant Chambalon nore. le 13 juin 1703 insinuée le 9 novembre de la mesme année elle désirerait faire faire inventaire de tous les meubles, effets et papiers délaissés par le d. sr. de Berthier et ce le plus tost que faire ce pourra afin qu'on ne puisse rien reprocher et comme il ny a aucun officier de justice dans la seigneurie de Berthier OU IL EST DECEDDE et qu'aucun officier de cette ville ne voudroit y aller presentement a cause de la difficulté des chemins et que sy elle attendait le tems qu'on y put aller cela donnerait occasion de faire quelque divertissement des dits meubles et papiers, elle nous demande qu'il nous plaise commettre deux habitants de la d. seigneurie lesquels en presence du sr Plante curé du d. lieu feront inventaire et description des meubles effets et papiers restés après la mort du dit sr. de Berthier et d'ordonner que ce qui sera fait et signé par eux et par le d. sr. Plante curé validera comme si cela estait fait par des officiers de justice, veu le dit acte de donation au bas duquel est l'insinuation d'iceluy des 13 juillet et 9 ybre 1703.

" Nous commettons le dit sr Plante pour faire avec le nommé Lemieux Capne. de coste et tel autre habitant ql. voudra choisir pour faire l'in-

ventaire et description des meubles, effets et papiers délaissés par le dit défunt sr de Berthier et validons ce qui sera fait et signé par eux comme s'il estait fait par des officiers de justice, lesquels meubles, effets et papiers resteront entre les mains du dit sr Plante jusques à ce que l'on puisse les faire venir surement en cette ville. Mandons, etc. Fait à Quebeck le 14 xbre (décembre) 1708. (Signé) Raudot."

P.-G. R.

Les "Loyalistes" (XXI, I, p. 20).—Tout le monde sait le sens du mot loyal, "loyaliste". Mais que veut-on exprimer exactement quand on dit de tel ou tel citoyen du Canada : Il descend des anciens "loyalistes" des États-Unis ?

Lors de la Révolution Américaine, ou si l'on aime mieux de la guerre de l'Indépendance, beaucoup de colons américains demeurèrent fidèles à l'Angleterre. Un bon nombre combattirent à côté des soldats anglais. D'autres, sans prendre les armes, restèrent fidèles, en attendant des jours meilleurs. Ce sont ceux-là qu'on a appelé les loyalistes.

A la paix, beaucoup de ces loyalistes se rallièrent à la République et demeurèrent dans le pays. Un grand nombre, persécutés à cause de leurs convictions ou voulant rester anglais, passèrent au Canada pour y vivre à l'ombre du drapeau britannique.

En 1783 et pendant les années suivantes, 20,000 loyalistes au moins s'établirent dans les provinces maritimes, c'est-à-dire en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'île du Prince-Edouard.

D'autres remontèrent l'Hudson et le lac Champlain et vinrent coloniser cette partie de la province de Québec, limitrophe aux États-Unis, qu'on appelle les Cantons de l'Est.

D'autres encore résolurent de s'établir dans l'Ontario.

Un officier anglais, le capitaine Grass, qui avait été prisonnier de guerre au fort Frontenac (Kingston), sous le régime français, avait remarqué la fertilité du sol dans cette partie du pays. Vingt ans plus tard il songea à y conduire les loyalistes. Une expédition de loyalistes suivit, sous sa direction, la route du lac Champlain et de la rivière Richelieu jusqu'à la ville de Sorel, sur les bords du Saint-Laurent. On passa l'hiver dans cette ville, puis, au printemps, on remonta le fleuve. Les émigrés s'arrêtèrent à Indian Point, près de Kingston, et y prirent des terres. Ceci se passait en 1784. C'est là le premier établissement des loyalistes ou Anglais dans l'Ontario.

Un peu plus tard, d'autres loyalistes de l'état de New-York vinrent, par la route d'Oswego, s'établir à Toronto et à Niagara.

Le gouvernement anglais fit beaucoup pour les loyalistes. Il leur concéda gratuitement des terres, à leur choix. Il leur distribua pendant plusieurs années des rations militaires. Même, il paya à un bon nombre d'entre eux des indemnités pécuniaires pour les pertes qu'ils avaient subies. On dit qu'il paya ainsi plus de \$15,000,000 aux loyalistes. On comprend qu'avec un pareil encouragement les loyalistes ne tardèrent pas à arriver. En peu d'années, on en compta plus de 10,000.

Les loyalistes, une fois sur leurs terres, demandèrent à être indépendants de la province de Québec. C'est pour eux que la province d'Ontario fut formée en 1791. C'est le colonel Simcoe qui fut le premier lieutenant-gouverneur de la nouvelle province.

C'est Simcoe qui accentua davantage l'établissement des loyalistes dans Ontario. L'année même de son entrée en charge, il lançait une proclamation aux loyalistes américains, offrant des terres gratuites à quiconque en ferait la demande. 12,000 répondirent à cet appel en moins d'un an. Beaucoup suivirent dans les années suivantes. Lorsque Simcoe se retira du gouvernement en 1796, le Haut-Canada comptait déjà une population de 30,000 âmes.

Dans les "Rapports sur les Archives du Canada" on trouvera à peu près toute la correspondance qui se fit entre les ministres anglais et les administrateurs du Canada au sujet de l'établissement des loyalistes dans notre pays. On trouvera pareillement la liste de la plupart des loyalistes qui obtinrent des terres de la Couronne.

Dans le "Précis de la Collection Haldimand", vol. III, pp. 69 et seq., on trouvera des centaines et des centaines de pétitions de loyalistes demandant des indemnités ou des terres.

Nous n'avons pas la prétention de donner une liste complète des ouvrages qui ont été publiés sur les loyalistes mais on peut toujours consulter les ouvrages suivants :

Cruikshank, "Immigration from the United States into Canada, 1784-1812", dans "Proceedings of the thirty-ninth Annual Convention of the Ontario Educational Association". Toronto, William Briggs—1900.

Haight, "Before the coming of the Loyalists". Toronto, Haight & Company—1897.

Harris, "History and Historiettes : United Empire Loyalists". Toronto, William Briggs—1897.

Tyler, "The Literary History of the American Revolution", 1763-1873. Deux volumes. New-York. G.-P. Putnam's Sons—1897.

"The Loyalists of the American Revolution", dans "Quarterly Review", livraison d'octobre 1898.

"Annual Transactions of the United Empire Loyalists Association of Ontario".

Van Tyne, "The Loyalists in the American Revolution". New-York, The MacMillan Company—1902.

Flick, "Loyalists in New-York during the American Revolution", New-York, The Columbia University Press—1901.

Davidson, "The Loyalist Tradition in Canada", dans "MacMillan's Magazine", livraison de septembre 1904.

Denison, "The United Empire Loyalists and their influence upon the History of this Continent", dans "Transactions of the Royal Society of Canada", 2e série, vol. X.

Fraser, "Second report of the Bureau of Archives for the Province of Ontario". Toronto, L.-K. Cameron—1905.

Fronsac, "Rise of the United Empire Loyalists". Kingston, British Whig Publishing Co.—1906.

Stark, "The Loyalists of Massachusetts and the other side of the American Revolution. Boston, James-H. Stark—1910.

Campbell, "Report on manuscript Lists in the Archives relating to the United Empire Loyalists, with reference to other sources". Ottawa—1909.

P.-G. R.

Cloridorme ou Cloridan (XXI, IV, p. 115).—Dans la région de la baie des Chaleurs se trouve une paroisse qui porte le nom de Sainte-Cécile de Cloridorme. Dans le pays, les uns disent et écrivent Cloridorme, les autres Cloridon et d'autres encore Cloridan. Quelle est la vraie orthographe du nom ? Quelle est son origine ?

Dans les "Noms géographiques de la province de Québec", publié en 1906, nous avons écrit au sujet de ce nom de Cloridorme :

"Sur l'origine du nom de Cloridorme il y a deux versions. Un pêcheur de Saint-Thomas de Montmagny, nommé Leclerc, s'en allait avec plusieurs compagnons, regagnant ses pénates par terre, la saison de la pêche finie. Le premier campement qu'il fit fut à l'endroit où s'élève aujourd'hui Sainte-Cécile du Cloridorme. Il se construisit une cabane à la hâte. De grand matin, quelques-uns de ses compagnons allèrent ramasser du bois. En revenant, ils appelèrent leur ami de loin. Pas de réponse. Alors l'un d'eux qui parlait mal, dit : "Leclerc, y dorme." Ce qui fut trouvé si drôle par ses compagnons qu'ils baptisèrent cet endroit du nom de "Le Cléridorme".

"Autre interprétation plus probable. Sur certaines cartes ont lit au lieu de cloridorme, Cloridon. Un des premiers habitants de ce poste, natif de Saint-Thomas de Montmagny, se nommait Cloridon Côté. Comme on ne le désignait que par son nom de baptême, ce nom fut donné au lieu où il s'était fixé. Ce qui donne plus de poids à cette opinion, c'est que les anciens habitants de Sainte-Cécile de Cloridorme ne prononcent pas Cloridorme mais Cloridon."

Si notre mémoire est fidèle, c'est feu Mgr Bossé qui nous avait donné ces "probabilités" quelque peu fantaisistes sur le nom Cloridorme.

Depuis, nous avons obtenu des renseignements qui nous donnent la véritable orthographe du nom de Cloridorme et qui nous apprennent également son origine.

Le 2 mai 1797, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Raudot concédaient au sieur Charles Morin une étendue de terre assez considérable dans le fond de la baie des Chaleurs.

Les bornes de cette concession sont données comme suit dans l'acte de concession :

"Les terres non concédées qui sont dans le fond de la baie des Chaleurs, à commencer depuis l'entrée de la rivière des Loups Marins, autrement nommée en langue sauvage Pipepchassekec, qui sort à la rivière

Ristigouche, courante au sud-ouest en montant le long de la rivière Ristigouche,....”

MM. de Vaudreuil et Raudot déclarent dans leur acte qu'ils ont nommé la concession qu'ils accordent à Charles Morin "Cloridan", à la demande même de Morin.

Le 20 mai 1708, dans l'acte de confirmation du Roi, il est de nouveau déclaré que la concession accordée à Morin sera connue sous le nom de "Cloridan".

Nous sommes donc fixés sur l'orthographe du nom Cloridorme actuel. Ce n'est pas Cloridorme, ni Cloridon qu'on devrait écrire mais bien Cloridan.

Maintenant quel personnage Morin voulait-il honorer en faisant donner à sa concession le nom de Cloridan ?

Il est dit dans l'acte de concession que cette étendue de terre a été donnée à Charles Morin "en considération des services que le dit Charles Morin a rendus en ce pays dans les guerres précédentes".

Nous ne voyons nulle part mention des services rendus par Charles Morin pendant les guerres du Canada. Il ne faisait pas partie de l'armée. Il a pu cependant rendre des services comme interprète, fournisseur, etc.

Le prénom Cloridan était assez en vogue à cette époque en France. Morin n'aurait-il pas, en nommant ainsi sa seigneurie, voulu honorer quelque personnage qui lui aurait rendu de bons offices auprès du gouvernement français ?

P.-G. R.

LES LEMOINE DES PINS

Deux familles LeMoine ou LeMoynes ont joué des rôles importants au Canada, les LeMoynes de Longueuil et les LeMoine des Pins. D'où vient le surnom de "des Pins" de la famille LeMoine ?

Le premier LeMoine venu ici, Jean LeMoine, était originaire de Notre-Dame de Pitre sur Ardelle, évêché de Rouen, en Normandie. Il s'établit au Cap de la Madeleine.

Le 3 janvier 1669, le gouverneur de Courcelles donnait le billet de concession suivant à Jean LeMoine :

"J'ai accordé au sieur LeMoine, habitant du Cap de la Madeleine, la terre qui est entre la concession des Pères — Jésuites — et la rivière Sainte-Anne, le long du fleuve Saint-Laurent, et en cas qu'il n'y eut que $\frac{3}{4}$ de lieue dans le dit espace de terre et $\frac{1}{2}$ lieue dans la rivière Sainte-Anne, en montant, avec "l'île des Pins", qui se trouve vis-à-vis de la dite concession."

Voilà, croyons-nous, l'origine du surnom de "des Pins" adopté par les LeMoine.

Un mémoire de LeRoy de la Potherie sur la Nouvelle-France adressé à M. de Pontchartram, 1701-1702

LE CANADA

Un contrôleur de la marine doit être entièrement attaché à son ministre. Il faut qu'il ait un esprit tout-à-fait désintéressé pour lui rendre compte de tout ce qui concerne le Service du Roy. Je croy qu'ayant été dans un pays aussi éloigné du commerce de la Cour qu'est le Canada, je dois être encore plus judicieux et plus circonspect pour lui développer avec équité et sans passion ce qui le regarde.

DU GOUVERNEMENT GENERAL

Une colonie est à plaindre quand son gouvernement général est dur et insensible à ce qui regarde le particulier. On rappelle tous les jours la mémoire de M. le Cte de Frontenac qui faisait du bien à tout le monde. Pour dire les choses comme elles sont il n'y a pas quatre personnes dans tout le Canada dont M. de Callières se soit attiré l'estime. Il ne se rend nullement agréable à la bourgeoisie ny aux officiers. Il n'est entêté que de Langloiserie, Major de Québec, et de la Chassigne, capitaine, qui sont ses bras droits et qui l'applaudissent avec une complaisance affectée dans tout ce qu'il fait. La plupart des capitaines ne vont chez lui que parce qu'ils sont obligés d'y paraître et ne savent souvent s'ils sont bien ou mal dans son esprit. Très peu mangent chez lui. Lors même que toutes les troupes sont assemblées les étés à Montréal il n'y a que le capitaine qui monte la garde chez lui qu'il oblige d'y manger.

Quoique le Roy lui paye une compagnie de dix-huit gardes il n'en a que six, un capitaine, sous-lieutenant et cornete. Tout aurait été perdu si dans l'état de la dépense que j'arrêtais tous les ans je n'eusse voulu lui passer que les effectifs. M. de Frontenac qui avait d'autres dépenses à soutenir que lui, avait presque toute sa compagnie. Encore M. de Callières fait-il mettre ces six gardes sur les rolles des soldats où ils en tirent une paye tous les mois.

Le Canada est heureux que les Iroquois se tiennent présentement tranquilles car les habitants et les soldats n'auraient pas la consolation d'avoir à leur tête leur général parce qu'il est au lit toute l'année accablé de goute et d'un autre incommodité qui l'empêche de s'asseoir.

DE L'INTENDANCE

Je ne vous parlerai point de l'Intendance. Rien ne conviendrait

mieux au service du Roy qu'une personne qui a été élevée dans la marine. Il ne tremblerait point quand il faudrait avoir une discussion d'affaire avec un gouverneur général qui tâche de le dominer et de l'humilier en toutes choses. Il faut qu'il décide net des affaires et qu'il soit ferme, en un mot que celui qui ira soit un homme de tête qui ne soit pas obligé de s'en rapporter au tiers et au quart.

DU CONTROLLE DE LA MARINE

Un controlleur qui n'a jamais servi dans un port de France est capable de faire tous les jours quantité de bévues en ce pays, car pour peu qu'un Intendant ayme le bien il peut lui faire accroire tout ce qu'il voudra et le lui faire faire absolument.

M. Noël, mon prédécesseur, n'est jamais venu à bout de prendre aucune connaissance des affaires des magasins. Pour moi qui ne faisais aucun commerce en Canada, j'avais moins besoin d'un Intendant que lui ; mais quand j'ai voulu entrer dans le moindre détail on me regardait comme un homme incommode et qui était à charge. Il m'a été impossible de pouvoir jamais faire un recensement des effets du Roy. Si vous me permettez, Monseigneur, de dire mon sentiment sur Me de Monseignat, il laissera courir l'eau avec tranquillité parce que ses veues de commerce sont grandes, ce qui ne convient guère à un controlleur.

DU COMMISSARIAT

M. de la Touche cy-devant commissaire à Montréal est un homme irréprochable. Sa conduite a été très judicieuse. Il a eu souvent des discussions avec M. de Callières ; mais quand on a de la droitesse on est quelquefois exposé au caprice de ses supérieurs.

Je trouve que le commissaire devrait avoir aussi des clefs des magasins de Montréal, qu'il devrait faire une fois l'année conjointement avec le controlleur un recensement de tous les effets qui y sont et ne pas s'en rapporter à un garde-magasin. Ils devraient ensemble prévoir ce qui serait nécessaire que l'on fit venir de France : car un garde-magasin qui sçait le fort et le faible de toutes les marchandises que j'ay mis en recette je peux connaître celle qu'il me faudrait acheter de surcroit selon les occasions extraordinaires qui surviennent, car je ne donne point d'idées à un intendant de ces sortes de choses, j'ay la précaution en même temps de les faire venir de France et lorsqu'il faut de nécessité les acheter pour le service du Roy, c'est donc moy qui les fourni sous des noms de marchands et les dépenses augmentent pour lors de beaucoup. Il ne faudrait donc pas que le garde-magasin fasse jamais aucun achat pour le Roy, il faudrait que le Commissaire s'en mesla uniquement après qu'on lui en aura donné l'ordre ; mais il arrive que c'est le garde-magasin qui le reçoit et qu'il agit d'après lui seul.

DU SEJOUR DES VAISSEaux DU ROI QUI SONT EN LA RADE DE QUEBEC

Le voyage du Canada est accompagné de beaucoup de dangers, mais les capitaines qui y vont ne laissent pas d'y faire assez bien leurs affaires. Ceci serait d'une très très grande discussion.

Un Capitaine de Port serait fort nécessaire. Il y a un nommé M. de l'Espinay qui du vivant de M. de Frontenac était pourvu d'une provision de capitaines et de maîtres de port pour le bien des vaisseaux marchands. Pour peu d'apointement comme de cent écus que Sa Majesté voulut lui accorder, je ne connais guères d'homme qui ayent plus de probité et plus de scavoir que luy pour ces sortes de détails, il est beau-père de M. de Vincelot qui a eu l'honneur de vous apporter en 1699 la nouvelle de la mort de M. de Frontenac.

On fait un très grand pillage dans les "vaux" (sic ? vaisseaux) du Roy en la rade de Québec : cordages, manœuvres, coulage de vin fait bien le débit. Un capitaine de port faisait profit au Roy tous les ans de plus de mille écus.

ARTILLERIE

L'artillerie est le soutien du Canada, celle qui y est pourrait estre très bonne si elle n'estait pas dans un désordre et dans un état pitoyable. M. Gaillard a beau prendre tous les soins possibles et a beau crier, ce sont toutes paroles perdues. Evrard, le maître canonier, est un petit maître qui est brigadier de M. de Callières et frère d'Hauteville, son secrétaire. Il ne sçait ny A. ny B. dans son métier. Il n'y a pas moyen de lui faire faire la moindre chose pour ce qui regarde sa fonction ; car si un commissaire veut toucher cette corde, il s'attire l'inimitié d'Hauteville qui a le secret de mettre mal tout le monde dans l'esprit de son maître. On n'est pas même bien aise de se faire donner des souffits dans la salle des Gardes ; ceci est encore une affaire qui n'est point de mon ministère.

La compagnie des canoniers est un assemblage de cuisiniers, jardiniers, chartiers du général et de l'Intendant. Ce sont donc des pensionnaires. Il ne faut pas parler de faire faire le service à ces messieurs ; ainsi ils sont de la compagnie des canoniers "ad honores", qui se contentent d'en tirer la paye. Qui sont les autres canoniers, c'est le rebut, la crasse de toutes les troupes. L'occasion était si belle et si avantageuse d'en faire une bonne compagnie à l'arrivée de ces nouveaux soldats de l'année passé mais on a pris tout ce qu'il y avait de plus mauvais pour la composer. Le salut du Pays dépend en partie de cette compagnie. N'était-ce pas une chose étrange que, lorsque le Général Phips vint attaquer Québec avec toutes les forces de la Nouvelle Angleterre il n'y avait pas une âme pour tirer sur les vaisseaux anglais que l'on avait coulé à fond. Il n'y eut que M. de Mines qui est lieutenant de vaisseau en

France qui sçavait pointer le canon et qui eut l'adresse de couper le pavillon de l'Admiral.

Un habile maître-canonier serait d'un grand secours, il tiendrait une école pour ses gens cy et à mesure qu'ils seraient instruits ou en reprendraient des autres compagnies. Ne serait-il pas encore avantageux d'avoir des gens qui sçussent tirer des bombes. Comment Evrard s'y prendrait-il puisqu'à peine sçait il la porté d'un mousquet. Je regarde les canons et les mortiers du Canada comme des corps sans âmes. Cet article cy est, Monseigneur, de la dernière conséquence.

DES TROUPES

Un commissaire est bien gesné dans ses revues, j'en fis une à Montréal l'année passée à Québec et à Montréal tant bien que mal, mais on tire d'un mauvais payer ce que l'on peut.

Beaucoup de soldats passent l'hyver a des trente à quarante lieues de leurs compagnies, ou d'autres sont valets toute une année dans des couvents, chez qui ils n'apprennent assurément pas la discipline militaire; le Gouverneur Général donnant des certificats pour les passer présents. Je ne vous parle point du caractère des officiers. On vous en a déjà parlé plusieurs fois, je croy, Monseigneur, que vous pourriez prendre le contre pied de tout ce qui vous en a été dit parce qu'il y a de mauvais esprits que n'ont agi, la plupart des tems que par passion et pour intérêt.

Soubercasse, major des troupes seroit assez bon officier s'il étoit homme de tête. Faire entrer une compagnie à Montréal et la vouloir faire loger sans en donner avis au commandant qui étoit à Galifet, c'est une bagatelle pour luy.

La plupart de tous vos officiers subalternes sont de bons sujets accoutumés à cette guerre des Iroquois qui est cruelle et pénible. Ils sont presque tous Canadiens leurs pères étant ou ayant été dans le services de ce pays. Je n'oserai vous représenter qu'ils ne peuvent plus espérer aucun avancement de votre pure générosité quand ils voyent des François venir remplacer les postes vacants. Il y a de si belle jeunesse de qualité qui porte le mousquet dans les compagnies, elle mériteroit bien que vous prissiez soin de sa fortune.

Vous êtes le protecteur et le père du Canada ; les Canadiens sont donc vos enfans. M. de St-Ours qui est capitaine depuis trente sept ans et à la tête des troupes depuis quatorze ans est bien malheureux de ne pouvoit obtenir l'avancement de ses enfans. Je vous avois supplié d'accorder un brevet de Garde Marine pour un qui auroit bien voulu servir en France, mais je ne croy pas qu'il soit jamais assez heureux pour cela.

Vous avez perdu un très bon officier qui est M. de la Durantaye. Il est homme de qualité et d'un mérite distingué. Il a été contraint de vous demander à sortir des troupes par tous les chagrins que lui a causé M. de Callières depuis qu'il a dit son sentiment sur le salut de la pique et de battre aux champs qu'il exigea de M. de Vaudreuil et de tous les

officiers a une reveue que l'on fit dans le temps qu'il n'étoit que commandant à la mort de M. de Frontenac. M. de la Durantayes a mieux aimé une pension que d'être obligé de devenir sa victime. Il a trois grands enfans qui ne respireraient que d'être fait officiers dans les troupes du pays.

DU GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIERES

On vous a donné, Monseigneur, mille bénédictions, quand vous avez donné à M. Provot le gouvernement des Trois Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville, il ne cherche que les moments de faire plaisir à un chacun, il ne se mesle point dans le commerce des pelletteries des Bourgeois qui auroient volontiers chanté le Te Deum en action de grâces quand vous leur avez osté M. de Ramesay. Les peuples des Colonies demandent à être mené par la douceur, il les chagrinerait cependant dans leur traite de pelletteries avec les sauvages enlevant aux marchands avec une autorité fatigante tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leur fantaisie ne s'accommodoient guères de toutes ses manières.

GOUVERNEMENT DE MONTREAL

M. de Vaudreuil est un très galant homme, il est aimé généralement de tout le Canada, il sçait aussi se faire honneur des bienfaits du Roy. S'il s'agissoit d'un coup d'état contre la nation des Iroquois, c'est un homme capable de porter le fer et le feu dans cette cruelle nation avec tout ce qu'il y a d'élite de troupes, d'habitans et de sauvages au moindre mouvement qu'il leur feroit faire parce qu'il a le coeur du peuple et qu'il seroit en état de payer de sa personne.

DU COUVENT DES HOSPITALIERES DE QUEBEC

Vous avez fait du bien à ces religieuses. elles ne peuvent s'en revancher, Monseigneur, ou'en faisant, tous les jours, dans une salle des malades une prière publique pour votre conservation et celle de Monseigneur le Chancelier.

DE L'ETAT DU PAYS

Nous avons eu une cruelle famine par tout le Canada en 1700 et 1701. J'ai connu des habitans qui en sont morts. Ceux des campagnes ont vaicû longtemps de racines de terre ; les plus aisés se sont trouvés fort heureux de ne vivre que de viande seule. Cette calamité publique n'est venue que parce que l'on a souffert qu'un Bourgeois de Québec enleva tous les bleds de l'Isle d'Orléans et des environs, son beau-frère qui demeueroit dans ces quartiers se faisoit payer en bled de la vente de ses marchandises. L'année paraissant devoir être mauvaise ils achepèrent de toutes parts les bleds en donnant plus que ce que d'autres en offroient ; ainsi ils épuisèrent le Gouvernement de Québec. Il n'y avoit

plus que ce bourgeois qui devint la ressource d'un chacun ; qui tenoit bon et se faisoit même prier. Il envoya en 1700 une barque à Montréal pour en trouver encore plus d'argent. Les vents contraires l'arrêtèrent en chemin et il perdit plus de quatre cents minots de bleds qui s'échauffèrent.

Un pays est pour lors à plaindre quand il est la victime d'un gouverneur général et d'un Intendant qui voudroient se ronger chacun le coeur. On apporta quelque remède dans la suite en distribuant les bleds du Roy ; mais il valoit mieux arrêter au prime abord ce torrent qui a duré deux ans. Les habitants qui la plupart ont de grandes familles se sont trouvés extrêmement accablés de ce contretemps ayant vendu tout ce qu'ils ont pu pour acheter du bled. C'est une chose pitoyable que le père, la mère, filles et garçons couchant tous ensemble sous une même couverture. Le P. Laurent, Récollet, qui a été gardien de Versailles a été témoin plus que qui ce soit de toutes ces misères.

Je ne sçay si cette proposition vous seroit agréable, Monseigneur, qui seroit d'envoyer cette année en Canada, pour douze à quinze mille francs de marchandises propres pour ce pays que l'on vendroit tant soit peu plus chère que ce qu'elles auroient coûté en France, si le Roy ne vouloit pas leur faire la grâce de les donner au même prix. Il conviendrait que Mgr l'Evêque de Québec en son absence le Supérieur du Séminaire conjointement avec le Procureur général eussent la conduite de cette distribution.

DU DETROIT DES DEUX LACS

Je touche icy une corde bien délicate, mais un homme qui a été contrôleur en Canada ne doit point garder des mesures avec qui que ce soit puisqu'il doit être entièrement attaché à son ministère.

On disoit à Québec l'année passée que quoique vous eussiez donné des ordres à M. de la Mothe pour faire l'établissement du dehors vous en aviez cependant laissé le résultat à M. de Callières et de Champigny, selon l'occurrence des affaires de ce pays. L'on tient, Monseigneur, que M. de Callières fit naître à M. de la Mothe pour cette entreprise afin qu'il lui demanda M. de Conti ; mais le plus probable est que Monsieur de la Mothe le prévint sur cet article.

Tous les apprêts du voyage se firent à Montréal, vous en avez vu les états de dépenses, sans d'autres qui ont été faites à ce sujet que j'ay signés et quel'on n'a pas voulu faire connaître de peur que la dépense ne parut trop grande, ce que je n'ai sçu qu'à la suite du temps après plusieurs réflexions.

Il y eût à Montréal du trouble parmi les marchands qui étoient au désespoir de cet établissement. Mantet, officier, frère de Courtemanche, capitaine des Gardes de M. de Callières, M. LeBert, le plus riche négociant du pays et la Dlle Paquot crièrent contre ce départ. On fit des requêtes. C'étoit à qui leur donneroit bon tour. L'Atalante arriva dans ce temps à Québec qui donna avis que le Neptune devait arriver dans

peu. Comme l'on n'avait reçu aucune nouvelle particulière par ce premier vaisseau touchant le résultat de la nouvelle ferme du Castor MM. de Callières et Champigny appréhenderent que ce dernier vaisseau n'apporta quelques lettre de votre part ils firent partir M. de la Moche en diligence. Toutes ces personnes qui avoient donc eu à coeur ce départ voulurent la faire surceoir. En un mot quant il fallut présenter cette belle requête à M. de Callières qui avoit donné la permission à quiconque voudroit la lui donner chacun seigna du nez. Je ne sçay par quel hazard il m'en est tombé une copie, mais la voicy :

A Monseigneur le Gouverneur Général.

Supplient humblement les intéressés dans les fermes royales de la Nouvelle France soussignés après votre permission verbale, Monseigneur, lesquels vous remontrent que Messieurs les anciens intéressés dans les mêmes fermes voyant les surcharges de Castors qui provenoient de ce pays desquels ils ne pouvoient avoir le débit auroient représentés à Sa Majesté qu'ils se sentoient obligés d'abandonner le parti s'il ne lui plaisait empêcher les grands et fréquents équipemens qui se fesoient pour le commerce des castors chez les nations éloignées par le nombre de François qui obtenoient des permissions pour cet effet. A quoy Sa Majesté auroit eu égard y ayant pourvu par un édit qui faisoit inhibition et défense à feu Monseigneur de Frontenac de délivrer plus de vingt cinq congés au pays ordonnant que les dits congés seroient visés de Monseigneur l'Intendant et enrégistrés sur le dit registre et du controlleur qui seroit établi par la compagnie afin que la Cour eut avis du nombre d'hommes et de la quantité de marchandises qui seroient transportées pour les pays éloignés, lequel édit n'ayant été exécuté les dits sieurs intéressés auroient de nouveau présenté leurs plaintes à la Cour, ce qui auroit fait supprimer les congés par un autre édit de l'année 1697 avec défense à mon dit Seigneur de Frontenac d'en accorder aucun sous prétexte qui se put présenter, en conséquence duquel arrest nos dits Seigneurs de Frontenac, Gouverneur et Champigny, intendant étant informés des desseins de l'Anglois et de l'Iroquois qui se vouloient unir aux nations alliées à la Colonie pour ravir le Commerce par une paix que ces derniers recherchoient avec tant d'affectation auroient représenté en cour qu'il étoit de la dernière importance d'établir et entretenir des garnisons françaises à Michilimakinak, à la Rivière St-Joseph et Katakakouï afin d'arrêter et anéantir les propositions qui se pourroient faire entre nos alliés et les ennemis au préjudice de la Colonie, ce qui auroit été octroyé de Sa Majesté avec défense néanmoins aux commandans des dits postes de commercer directement ny indirectement sous les peines d'être dégradés et aux soldats de la galère avec exclusion aux habitans dans la profondeur des terres sous les mêmes peines ce qui fait voir que Sa Majesté n'a voulu ny entendre que le commerce des castors fut fait dans les pays éloignés prévoyant que la trop grande quantité de castors ne

pourroient avoir son débit, et qu'il seroit à un si bas prix que les dits sieurs intéressés ne pouvoient subvenir au party et payer ce qu'ils l'auroient acheté ne prétendant pour donner le cours au commerce du castor en France qu'excluse entièrement les magasins qui se pourroient établir dans les pays Outaouaks lesquels dits sieurs intéressés avec tout leur précaution se seroient trouvés surchargés et sentis obligés de demander à la cour que le castor fut mis à un plus bas prix ce qui auroit entièrement osté la subsistance au Canada qui pour se maintenir a été contraint d'accepter le parti sur les conventions du traité qui a été signé des suppliants ; et comme le sieur de la Motte-Cadillac sur les nécessités supposées, sauf respect, Monseigneur, a exposé en Cour que l'établissement du Détroit faisoit la barrière pour éteindre entièrement le reste de vengeance que pourroient se proposer les Iroquois et nos alliés qui ne peuvent si tôt perdre le souvenir de leurs morts et que cet établissement empêche soit les pourparlers de l'Anglois avec nos dits alliés. Le dit Sieur de la Mothe n'ayant eu autre dessein que d'y faire un commerce notable au préjudice de la compagnie et de toute la colonie les suppliants prévoyants qu'ils ne peuvent se maintenir dans le parti qu'ils ont embrassés sur l'assurance de la Cour que tout ce qui se fairait dans le pays seroit réuni et demeureroit en propre à la Compagnie et à la colonie à laquelle Sa Majesté a accordé le commerce pendant le tems qu'elle régneroit et ce à quoi aucun édit n'a dérogé depuis. C'est ce qui a obligé les suppliants d'avoir recours à votre justice sur laquelle ils s'appuyent puisque vous avez été choisi de Sa Majesté pour protéger ses sujets et rendre justice dans ce pays qui seront contraints de se démettre du parti et de retirer leurs seings et leurs mises s'il n'y est par vous pourvû.

Ce considéré, Monseigneur, sur les humbles remontrances que vous font les dits intéressés qui se reposent entièrement sur votre protection il vous plaise pour le soutien de leurs intérêts que vous avés toujours pris à coeur, surcoût les dits équipements du Sieur de la Mothe attendu qu'ils sont contraires aux édits de Sa Majesté puisqu'il va pour commercer, et à la bonne foy des suppliants qui ont engagé tout leur bien dans le parti pour le maintien du Canada jusques à ce qu'il vous ayt plû Monseigneur, représenter à la Cour le tort que l'établissement du Détroit fait à tout le pays après qu'il vous aura plu ordonner une assemblée générale pour entendre les remontrances d'un chacun.

La requête demevra au croc. La Dlle Paquot fournit à ça pour dix mille francs de marchandises, le Sieur le Bert ne souffla plus, on ne sçut d'ou vient, mais celui qui profitât le plus fut un marchand qui vendit lui seul pour plus de trente six milliers d'effets. MM. de la Mothe et Conti partirent après en bref. Comme l'on sçait que le premier n'est pas tout à fait en odeur de sainteté et que l'on sçait qu'il a gagné beaucoup de biens lorsqu'il étoit commandant à Michilimakinak par une traite d'eau de vie que les missionnaires lui ont reproché, on a jugé que ce voyage là ne lui vaudrait pas moins.

Je n'oserois pas tout à fait vous dire mon sentiment sur ce que l'on pense de cet établissement il faudroit que vous me donnassiez un ordre positif pas fasché contre moy. Je scay que tout le monde crie contre M. de la Mothe quoique vous ayiez depuis accordé la traite de ce fort à la nouvelle compagnie.

Il est bien doux à tous les sauvages de Michilimakinak, du lac Supérieur, des lacs Huron et Isliinois d'y aller commercer dorénavant car ils épargnent des trois à quatre cent lieues qu'ils seroient obligés de faire pour descendre à Montréal au lieu qu'ils n'en feront que cent. Ils y porteront à profusion la pelleterie. Il y a peu de sauvages qui ne doivent aux Marchands François qui sont obligés de leur faire des avances et il n'y a pas de ces débiteurs qui n'aillent au Détroit éviter de les venir payer.

Quand tous les sauvages viennent en traite à Montréal il y a plus de quatre cent familles qui en profitent. La foire se tient le long des palissades bordées de cabanes de sauvages et de l'autre côté sont quantité de petits marchands qui n'attendent que ce moment favorable pour étaler leurs marchandises. Il n'y a point de marchands dans la ville qui n'ayent pour lors des interprètes dont les uns ont le quart, la moitié des profits, ou une bonne somme pour leurs peines, car ces marchands auroient pour cent mille écus de marchandises qu'ils ne pourroient vendre une livre de tabac sans le secours de leurs interprètes. C'est dans ce temps que tous ces gens là compte à profiter de quelques douceurs pour faire subsister leurs familles le reste de l'année. M. de Callières manda l'année dernière à Téganissovens le grand chef des Iroquois qu'il avoit quelque chose à lui communiquer. Il lui parla du projet qu'il avoit eu de faire un établissement au détroit pour l'avantage de la nation qui au milieu de la chasse trouveroit un azile à y commercer. Ce chef qui est plus ami des Anglois dissimula ce qu'il en pensoit, mais il ne fut pas plutôt hors de Montréal qu'il dit que sa nation avoit empêché les Anglois de s'y établir.

M. Du Lhut, capitaine en Canada commandoit pendant les dernières guerres un fort au bout de ce détroit vers le lac Huron. Il tenoit en bride les Anglois qui auroient voulu commercer avec les Outaouaks.

Le castor va devenir fort rare. Nos alliés ont dit l'année passée dans les Conseils Généraux, tenus à Montréal, qu'ils avoient mangé la terre, voulant dire qu'il y avoit présentement très peu de castors. Ils demandèrent s'ils pourroient dans la suite traiter les chats sauvages et les loups. On leur répondit qu'ils pouvoient s'attacher dorénavant à la même pelleterie. C'est ce commerce qui roula beaucoup plus avec les petits marchands qui ne la font que pendant la traite. Les sauvages qui auront peu de castors en feront le plus qu'ils pourront et aimeront mieux les porter au détroit.

NOUVELLE COMPAGNIE DE LA NOUVELLE FRANCE

Quoique cette Compagnie va obliger tout commerçant à y entrer selon

leurs facultés, il y a une très grande quantité d'habitans qui ne pourront en être. Ils ne profitoient même que de la descente des sauvages à Montréal.

A vous dire, Monseigneur, les choses comme elles sont. Les premiers fermiers n'ont pas bien connu leur propre intérêt en demandant au pays le rabais des Castors : mais aussi ces derniers ont les reins bien faibles pour pouvoir soutenir un si pesant fardeau. Ils vont s'endebter et je mets en fait qu'ils succomberont tost ou tard. Il y de leurs directeurs qui disent toujours que c'est une bonne entreprise, ils ont raison leurs peines ne sont pas perdues.

Vous avez du recevoir les procédures qui ont été faites au sujet de M. Juchereau, Lieutenant Général à Montréal à qui vous avez donné la permission de faire une tannerie de Boeufs au pays des Illinois. On tient qu'il vous avoit demandé la grâce de commercer seulement de la menue pelleterie. Ce n'étoit qu'un petit profit de cinquante mille francs qu'il auroit fait tous les ans.

Pour ce qui est de ces boeufs Illinois, il n'est pas difficile que les sauvages apportent quelques petits veaux à Montréal dont on aura de la race dans la suite. On peut faire à cet égard ce que l'on a fait quand on a établi le Canada, car avec deux taureaux et deux génisses que l'on y apporta de France le pays en est devenu extrêmement abondant. Quand on dépenseroit huit cents francs pour en avoir deux couples il n'en faut pas d'avantage.

M. de Juchereau qui est oncle de la femme de M. d'Hyberville a un avantage considérable il peut faire descendre ses peaux de boeufs, par le Mississipy ; mais on a vu une lettre de celui-cy par laquelle il mandait que les François, coureurs de bois, qui sont restés chez les Outaouaks n'avoient qu'à leur envoyer leurs pelleteries.

DE LA PAIX DES IROQUOIS

Je ne sais pas comment le frère de M. de Callières ou ses amis ont pu faire mettre dans la Gazette de Hollande que celui-cy avoit fait la paix avec les Iroquois et qu'aucun gouvernement du Canada n'avoit pu en venir à bout. Il faut que ces Messieurs soient fort affamés de vouloir ravir un honneur qui est dû seul à M. de Frontenac.

On vous a abusé quand on vous a mandé, Monseigneur, que nos alliés et nous avions fait véritablement la paix avec les Iroquois.

Je vous dirai donc que M. de Callières envoya chez les Outaouaks à la fin de 1700 le Père Anjalran, Jésuite, accompagné de M. de Courtemanche, son capitaine des Gardes pour engager les peuples d'amener généralement tous les prisonniers Iroquois qu'ils avoient faits pendant la guerre les assurant qu'ils trouveroient l'année suivante ceux de leurs nations qu'ils tenoient aussi. Il est vray que les Chefs des alliés crurent quel'on pouvoit se fier à leur parole quand ils virent arriver de sa part un Jésuite qu'ils connoissoient particulièrement, même accompagné d'un Officier.

Mais Oünanguicé, chef des Poutcoua timids voyant que les Hurons et autres peuples étoient dans le dessein d'amener à Montréal les Iroquois leur fit comprendre qu'ils s'avançoient trop de faire une pareille démarche. Ils passèrent outre cependant car chaque nation força même bongré malgré les esclaves de partir avec eux.

M. de Callières envoya chez les Iroquois M. de Maricour, capitaine avec le père Bruyas, Jésuite et M. Joncaire. Maricour étoit chef de cette négociation qui avoit les ordres positifs et le secret de M. de Callières. Il rammena à la vérité nos prisonniers François, mais sans aucuns de nos alliés.

Quand plus de huit cents de nos alliés que le Père Anjalran en avait bien ménagé furent arrivés à Montréal et qu'ils apprirent que les Iroquois n'avaient pas emmené aucun des leurs on ne peut être plus surpris qu'ils le furent.

Voici le discours que tint sur ce sujet le Rat, chef des Hurons de Michilimakinak, dans un des Conseils où je me trouvai.

Mon père je viens vous dire icy que je sçay obéir à votre voix. Souvenés vous que vous nous dites l'automne dernier que vous vouliez absolument que nous vous emmenassions tous les Iroquois esclaves qui sont parmi nous et parmi les autres nations de vos alliés. Nous vous avons obéi et obéissons puisque nous les ramenons. Voyons en même temps si les Iroquois vous obéissent et combien ils ramènent de nos nepeux qui ont été pris depuis le commencement de la guerre. S'ils les ont amenés c'est une marque de leur sincérité et s'ils ne l'ont pas fait ce sont des fourbes. Je sçay, cependant qu'ils n'en ont amené aucun. Je l'avois bien dit l'année passée qu'il valoit mieux qu'ils nous amenassent les premiers nos prisonniers. Tu vois présentement ce qui en est et comme ils nous ont trompé.

M. de Callières se trouva fort embarrassé à leur répondre juste. Il les remercia d'avoir emmené les Iroquois et leur dit qu'il ne les rendroit pas à leurs chefs qu'ils n'aussent rendu les leurs.

Ils ne se contentèrent pas de cette réponse. Nos affaires se trouverent dans un très mauvais état, et si le Rat ne fut mort au bout de quatre jours, c'eut été une désolation cruelle.

M. de Callières tint un Conseil l'après dinée où il n'y avoit que les députés des cinq nations Iroquoises. Tecameot qui porta la parole de leur part ne fit que rouler son discours que sur l'impossibilité où ils avoient été d'emmener tous les esclaves françois parce qu'ayant été pris tous petits ils n'avoient pu se résoudre à s'en retourner.

M. de Callières leur demanda où étoient les prisonniers de nos alliés, ils furent longtemps sans vouloir répondre par un grand silence qu'ils tinrent. Ils s'entreparlèrent tous ensemble assez bas et dirent à M. Joncaire qu'il ne leur aurait pas plus coûté de nous rendre nos alliés que nos François que M. de Maricour ne leur en avait pas parlé. Cependant comme ils les regardoient tous deux comme leurs fils-adoptifs ils avoient mieux porter le fardeau de tout cecy que de les exposer à quelque disgrâce.

Les Iroquois s'entretenant de même M. Joncaire ne put s'empêcher de dire tout haut qu'il ne vouloit pas se faire couper le col. Nous jugâmes qu'il y avoit quelque mystère inconnu. M. de Callières lui demanda ce qu'ils venoient ded ira. Celui-cy lui raconta naturellement que les Iroquois disoient que quand il l'avoit envoyé et M. de Maricour chez les Iroquois on ne leur avoit fait aucune mention des alliés, que l'on s'étoit attaché uniquement à demander les François.

Il est vray, Monseigneur, que tous ceux qui étoient dans ce Conseil furent fort surpris de cet aveu. On ne le fut pas moins quand ce même chef reprit tout haut son discours et dit :

Ne voyez vous pas que depuis quatre ans nous n'avons fait aucun coup sur les alliés, malgré ceux qu'ils ont fait sur nous. Nous nous sommes contentés d'essuyer nos larmes sur la perte de nos morts et de ceux de nos alliés, si nous n'avons pas eu dessein de vivre dorénavant en bonne intelligence aurions nous été si tranquils ?

Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter tout le monde, et on ne sçavoit que penser sur tous les incidents qui pouvoient arriver de tous ces reproches à cause des Outaouais qui au lieu de se plaindre extrêmement de nre mauvaise foy par toutes les promesses qu'on leur avoit faites de retirer leurs esclaves conjointement avec les nôtres. On

tacha de replâtrer cette mauvaise affaire. M. de Callières dit pour cet effet à M. Joncaire de prendre cet oubli sur son compte pour mettre à couvert Maricour qui sçavoit fort bien ce qu'il faisoit quand il ne reclama pas nos alliés. M. Joncaire se chargea lui seul de cette faute de la part de M. de Callières. Il leur dit que se voyant leurs fils adoptif il sembloit qu'il alloit porter le fardeau de ce contretens les priant de lui donner les moyens de le tirer d'une conjoncture aussi embarrassante que celle-là.

La vérité est que M. de Callières ne donna aucun ordre à M. de Maricour de réclamer les alliés. Il étoit cependant le mobile de cette négociation et sçavoit seul les intentions de M. de Callières. Le père Bruyas ne faisoit que l'accompagner pour le decorum. M. de Joncaire de son côté qui avoit été détaché par M. de Maricour à Tsônnontoüan s'attacha uniquement aux ordres qu'il lui avoit donné de retirer les François. Je dirai à sa gloire qu'il s'acquitta parfaitement bien de son devoir par les fortes sollicitations qu'il fit chez les Iroquois. M. de Callières se persuadoit que s'il vouloit trop contraindre les Iroquois à lui ramener les prisonniers de nos alliés il ne pourroit réussir dans un pays dont il envisageoit tout l'honneur, et que leur rendant seulement quelques uns des leurs qu'il ne doutoit pas que les alliés n'emmenassent les Iroquois auroient lieu d'être contents de lui. D'ailleurs il ne s'embarassoit pas si tous les alliés seroient contents ou non de la conduite des Iroquois, parce qu'appaisant seulement quelques nations particulières comme les Hurons et les Oütaoüïaks de Michilimakinak il croyoit que les suites n'iroient pas plus loin.

Maricour étant arrivé en députation chez les Iroquois ne fit donc aucune mention des alliés selon le propre aveu des Iroquois. Cependant tous nos alliés emmenèrent à Montréal tous les prisonniers Iroquois qu'ils avoient liés et garotés pour les obliger de paroître au Conseil Général sauf à eux de s'en retourner quand tout y auroit été réglé. Ils étoient bien aise de faire connoître par là aux Iroquois qu'ils vouloient faire la paix tout de bon avec eux.

Le Rat chef des Huron de Michilimakinak vint à mourir dans le tems de toutes ces contestations. Il étoit le meilleur ami des François mais il fut le plus outré de s'être vû la dupe de M. de Callières à qui il ne put s'empêcher de lui reprocher dans un autre conseil qu'il avoit trouvé le secret de retirer les François et qu'il voyait bien qu'il avoit sacrifié ses intérêts et ceux de tous ses alliés. Ceux cy ayant perdu le meilleur esprit qui put gouverner les affaires communes remirent entre les mains de M. de Callières tous les prisonniers Iroquois. Les Députés des cinq nations Iroquoises convinrent qu'ils remettroient à M. Joncaire tous les prisonniers des alliés qui s'en retourneroient au fort de M. de la Mothe. Quand M. Joncaire partit derechef pour aller chez les Iroquois ils lui en donnèrent seulement quatre et ne voulurent point contraindre les autres de partir.

Voilà donc la paix faite avec les Iroquois. Mais je peux vous assurer, Monseigneur, que nos alliés qui ont de leurs gens chez les Iroquois ne manqueront pas de se venger sur les premiers qu'ils rencontreront dans leurs partis de chasses. La nation Iroquoise voudra avoir droit de représailles. Ce ne seront que coups sur coups, les voisins de nos alliés prendront réciproquement leurs intérêts, ainsi ce sera encore un renversement pis qu'auparavant, et tous les alliés auront remarqué à l'arrivée de leurs députés que nous les avons tous sacrifiés. Quand ils auront été battus par les Iroquois ils viendront en faire des plaintes, ou il faudra prendre leurs querelles ou il les faudra abandonner. Si nous faisons le premier, nous courons risque de nous brouiller avec les Iroquois qui ne manqueront pas de se joindre aux Anglois s'il y a guerre avec eux ; si nous ne

soutenons pas la cause des alliés ce sera un chaos et un désordre surprenant parmi tous ces peuples qui sont le soutien du Canada. Voilà, en un mot, ce qu'a causé M. de Callières faute d'avoir dit à Maricour de réclamer les prisonniers alliés comme nos françois. Je me suis laissé dire que celui-cy vous demandoit une gratification pour avoir été le médiateur auprès des Iroquois. La négociation a été assurément bien ménagée de la part du Maître et des député. C'est M. Joncaire qui devoit être récompensé.

DES ANGLAIS ET DE LA NOUVELLE FRANCE

Les Anglois qui se sont trouvés dans les Conseils tenus par les Iroquois lorsque le P. Bruyas et M. de Maricour vinrent chez ceux cy insinuèrent adroitement qu'il fallait garder la neutralité en cas qu'il y eut guerre entre la France et l'Angleterre.

Le Canada n'en serait pas plus mal. C'est une chose de fait que les Iroquois ne manqueraient pas de se joindre aux Anglois quand elle sera déclarée. Ce pays là a besoin de respirer un peu, car il y a bien de la misère.

DE LA PECHE DU MARSOUIN

M. de Vitré a assez bien commencé, mais en cas que le Roy veuille prendre les huiles de ces poissons pour les vaisseaux il seroit bon que après qu'elles auront été reposées dans des barriques on les vide dans d'autres a cause du limon et de la crasse ; autrement il y auroit beaucoup de déchet.

LE ROY DE LA POTHERYE

Biographies Canadiennes

Charles Albanel.—Sur les travaux et les voyages du Père Jésuite Albanel on peut consulter : "Relations" de 1651, 1666, 1669, 1670 et 1672 ; "Relations inédites", t. I, "Journal du P. de Crépieul", p. 320 ; t. II, pp. 4, 5, 46 et suiv. ; "Lettres historiques", p. 672 ; Charlevoix, "Histoire de la Nouvelle-France", pp. 477 et 478 ; Margry, "Découvertes", t. I, p. 92 ; "The Jesuit Relations and allied documents", t. XXXIV, p. 246 ; de Rochemonteix, "Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle", t. II, pp. 373 et suiv.

Jean-Daniel-Marie Viennay-Pachot.—Il a déjà été question du lieutenant Jean-Daniel-Marie Viennay-Pachot dans le "Bulletin des Recherches Historiques", vol. XXI, p. 340.

Dans les "Mémoires de la Société Royale du Canada", année 1907, on trouvera : 1o Mémoire de M. Viennay-Pachot pour l'établissement de Tekawamiouen et des Sioux ; 2o Mémoire de M. Viennay-Pachot sur la manière de faire la guerre par les Sioux ; 3o Lettre de M. Viennay-Pachot datée de Québec le 17 octobre 1722.